



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-02-2020

**55^e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2020 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Yves Liard, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Patrick Bonin, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Est absent : M. Alain Beaudry, maire

Formant quorum sous la présidence de : Mme la Mairesse suppléante
Claudia Bertinotti

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par Mme Claudia Bertinotti, mairesse suppléante. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchar, directeur général.

2

20-042 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Alexandre Martel demande le vote afin de modifier l'ordre du jour en retirant le point 12 :

ONT VOTÉ POUR :

Mme Danielle Landreville
M. Alexandre Martel
Mme Claudia Bertinotti

ONT VOTÉ CONTRE :

M. Luc Beauséjour
M. Richard Leduc
M. Yves Liard
M. Patrick Lasalle
M. Patrick Bonin

Cette proposition est donc rejetée.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

03-02-2020

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout des points 27 a) et 27 b), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 20 janvier 2020 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Demande d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – M. David McIntosh – Gestion P3PLEX inc. – Lot 3 328 573 – Zone H04-042 – Second projet de résolution 20-003 – Adoption
5. Plans d'implantation et d'intégration architecturale
6. Règlement 45-2003-18 – Amendement le règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Secteur des rues Richard et Saint-Charles-Borromée Nord – Adoption
7. Règlement 79-414 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur des rues Albert-Beaulieu et Gustave-Guertin – Second projet – Adoption
8. Comité conjoint Joliette/Notre-Dame-des-Prairies – Plans d'adaptation climatique – Nomination

ADMINISTRATION

9. Règlement d'emprunt 191-1 – Réfection de la rue Saint-Charles-Borromée Nord entre le boulevard Manseau et la voie ferrée – Amendement le Règlement d'emprunt 191 – Adoption
10. Règlement d'emprunt 198-1 – Amendement le Règlement d'emprunt 198 – Travaux de réfection à la station de traitement d'eau potable – Avis de motion
11. Règlement d'emprunt 198-1 – Amendement le Règlement d'emprunt 198 – Travaux de réfection à la station de traitement d'eau potable – Dépôt du projet
12. Règlement d'emprunt 199 – Centre de congrès – Adoption
13. Résolution 19-592 – Vente du lot 5 590 283 – Amendement
14. Centre de prévention du suicide de Lanaudière – Semaine nationale de la prévention du suicide
15. Programme d'aide pour les dessertes aériennes régionales – Aéroport de Joliette – Demande de contribution financière – Autorisation
16. Régie de l'énergie – Dossier P-120-39 – Mandat à la firme Bélanger Sauvé
17. Liste des comptes à payer du 8 au 21 janvier 2020 – Approbation
18. Hydro-Joliette – Liste des mauvaises créances – Approbation
19. Amélioration de la résolution des trois panneaux numériques – Nummax – Autorisation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-02-2020

20. M. Mickaël Plouffe – Permanence – Opérateur-concierge – Service des Loisirs et de la culture
21. Embauche d'un opérateur – Usine de filtration – Travaux publics et services techniques
22. Programme d'échange intermunicipalités 2020 – Choix des candidats – Tirage au sort

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

23. Service des Travaux publics et services techniques – Projets 2020 – Financement par le fonds de roulement – Autorisation

INCENDIES

24. Contrat pour la fourniture d'un service de ravitaillement en air respirable et autres services connexes – Addenda # 1 – Autorisation

LOISIRS ET CULTURE

25. Programme de subvention d'ombrières – Association canadienne de dermatologie – Demande de subvention – Autorisation
26. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
- 27.a) Aides financières diverses – Exercice financier 2020
- 27.b) Musée d'art de Joliette – Aide financière
28. Dépôt de rapports
29. Période de questions
30. Date et heure de la prochaine assemblée
31. Levée de l'assemblée

Adoptée à la majorité des membres du conseil

3

20-043 – SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2020 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2020 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, et que de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-02-2020

4

20-044 – DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – M. DAVID MCINTOSH – GESTION P3PLEX INC. – LOT 3 328 573 – ZONE H04-042 – SECOND PROJET DE RÉSOLUTION 20-003 – ADOPTION

CONSIDÉRANT la recommandation PPCMOI-2019-11-02 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté rehaussera la qualité architecturale des bâtiments dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur de la zone H04-042, nous retrouvons quelques bâtiments d'une hauteur similaire à celui soumis par le requérant;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel immeuble multifamilial présentera un traitement architectural de type quatre façades et qu'il arborera une architecture sobre et contemporaine qui s'harmonisera avec celle des bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT QUE le projet présente des espaces verts de superficie supérieure à celle des immeubles voisins donnant sur le chemin des Prairies en raison de l'aménagement de stationnements intérieurs sous l'immeuble;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de maximiser les espaces verts sur le terrain en procédant au gazonnement des cases de stationnement numéros 13 à 20;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a entrepris de densifier ses développements résidentiels afin de se conformer aux orientations gouvernementales et aux directives de la CPTAQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le second projet de résolution visant à autoriser le projet présenté par M. David McIntosh dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, visant la construction d'un immeuble multifamilial de quatre étages comportant trente-six logements avec stationnements intérieurs, et ce, aux conditions suivantes :

- Asphalter ou recouvrir d'un matériau comparable les espaces de stationnement et les allées de circulation et délimiter leurs pourtours par une bordure permanente de béton coulé ou autres matériaux similaires;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-02-2020

- Procéder à la plantation de trois arbres à l'intérieur de la cour avant, deux arbres à l'intérieur de la cour latérale droite, quatre arbres à l'intérieur de la cour latérale gauche et de cinq arbres en cour arrière;
- Procéder à la plantation d'une haie de thuyas le long de la ligne latérale droite longeant l'allée de circulation afin de dissimuler les espaces de stationnement;
- Installer un écran opaque au pourtour des conteneurs à déchets et à récupération afin qu'ils ne soient pas visibles des voies de circulation publiques et des propriétés voisines;
- Procéder au gazonnement des cases numéros 13 à 20 sur le plan d'implantation fourni par Louis Morrissette, architecte;
- Procéder à l'installation de garde-corps ornementaux de part et d'autre de l'accès au stationnement souterrain. Les garde-corps devront être approuvés au préalable par le service d'Aménagement du territoire;
- Procéder à l'installation de trois luminaires encastrés localisés sous chacun des avant-toits afin de mettre en évidence les entrées principales du bâtiment;
- Installer des équipements mécaniques qui ne seront pas visibles des voies de circulation;
- Enfouir dans le sol tous les branchements de service (téléphone, électricité, câblodistribution, etc.);
- Installer, s'il y a lieu, un système d'éclairage pour les stationnements qui s'harmonisera à l'architecture des bâtiments principaux, approuvé au préalable par le service d'Aménagement du territoire. La lumière émise par le système d'éclairage ne devra pas incommoder les emplacements avoisinants et nuire à la circulation sur les voies publiques;
- Installer un système d'éclairage qui met en valeur les bâtiments et les aménagements tout en évitant d'incommoder les emplacements avoisinants et de nuire à la circulation sur les voies publiques;
- Soumettre au service d'Aménagement du territoire pour approbation, les plans détaillés des aménagements paysagers et des plantations qui seront à réaliser. Les plans devront être conçus par un spécialiste en paysagement;
- Soumettre à une prochaine réunion du comité consultatif d'urbanisme, les plans détaillés des remises pour approbation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-02-2020

5

20-045 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2020-01-01 – M. Francis Martin – Électro St-Viateur – 371, rue Saint-Viateur**
D'accepter la demande soumise par M. Francis Martin et illustrée par J.B. Enseignes, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 371, rue Saint-Viateur, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2020-01-01 du comité consultatif d'urbanisme.
2. **PIIA-2020-01-03 – M. Martin Bouchard – Caisse Desjardins Joliette et du centre de Lanaudière – 491, rue Notre-Dame**
D'accepter la demande soumise par M. Martin Ducharme et illustrée par Les Enseignes professionnelles, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 491, rue Notre-Dame, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2020-01-03 du comité consultatif d'urbanisme.
3. **PIIA-2020-01-04 – M. Philippe Theron – L'Arc-en-vrac – 546, boulevard Manseau**
D'accepter la demande soumise par M. Philippe Theron et illustrée par J.B. Enseignes, afin d'autoriser le remplacement de deux enseignes murales et d'une enseigne projetante par une nouvelle enseigne murale à l'immeuble situé au 546, boulevard Manseau, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2020-01-04 du comité consultatif d'urbanisme.
4. **PIIA-2020-01-06 – Mme Julie Chapleau – 547 à 549, rue Saint-Louis**
D'accepter la demande soumise par Mme Julie Chapleau, afin d'autoriser le remplacement d'une porte de garage attenante à l'immeuble situé aux 547 à 549, rue Saint-Louis.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-02-2020

5. **PIIA-2020-01-07 – M. Louis-Simon Boudrias – Boudrias Évaluation inc. – 13, rue Baby**
D'accepter uniquement l'installation du logo et de la raison sociale de l'entreprise sur la vitre de la porte d'entrée à l'immeuble situé au 13, rue Baby.
6. **PIIA-2020-01-08 – M. Elie Mubele Ngonuni – G.B. La référence inc. – 7, rue Baby**
D'accepter la demande soumise par M. Elie Mubele Ngonuni et illustrée par Lettrage Rondeau, afin d'autoriser le remplacement d'une enseigne murale et d'enseignes sur vitrage à l'immeuble situé au 7, rue Baby.
7. **PIIA-2020-01-09 – M. Steve Bolduc – 225 à 250, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Steve Bolduc, afin d'autoriser la construction d'une cage d'escalier fermée en cour arrière à l'immeuble situé aux 225 à 250, rue Saint-Charles-Borromée Nord.
8. **PIIA-2020-01-10 – M. Daniel Provencher – Daniel Provencher & Cie inc. – 40, rue Gauthier Sud**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Daniel Provencher, afin d'autoriser le remplacement d'une enseigne murale et de deux facettes d'une enseigne sur poteau existante à l'immeuble situé au 40, rue Gauthier Sud.
9. **PIIA-2020-01-11 – M. Yvan Robitaille – Bœuf 99 – 1425, boulevard Firestone**
D'accepter la demande soumise par M. Yvan Robitaille et illustrée par Enseignes Sherbrooke inc., afin d'autoriser l'installation de deux enseignes murales à l'immeuble situé au 1425, boulevard Firestone.
10. **PIIA-2020-01-12 – Mme Sylvie Forest – La Bonne Étoile – 517, rue Archambault**
D'accepter la demande soumise par Mme Sylvie Forest, afin d'autoriser plusieurs travaux de rénovation extérieure à l'immeuble situé au 517, rue Archambault.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

20-046 – RÈGLEMENT 45-2003-18 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 45-2003 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – SECTEUR DES RUES RICHARD ET SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-02-2020

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 45-2003-18 amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de manière à y assujettir la zone C03-020 (localisée le long des rues Richard et Saint-Charles-Borromée Nord) au projet particulier de requalification d'un immeuble ou d'un secteur commercial, industriel ou institutionnel.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

20-047 – RÈGLEMENT 79-414 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DES RUES ALBERT-BEAULIEU ET GUSTAVE-GUERTIN – SECOND PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 79-414 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille d'usages et normes H06-015 (localisée le long des rues Albert-Beaulieu et Gustave-Guertin), afin d'appliquer les marges de recul en vigueur pour les bâtiments de quatre et de cinq étages faisant partie de la classe d'usage « Habitation multifamiliale (h3) ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

20-048 – COMITÉ CONJOINT JOLIETTE/NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES – PLANS D'ADAPTATION CLIMATIQUE – NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette profite d'une subvention du programme Municipalités pour l'innovation climatique permettant l'embauche d'une ressource;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-02-2020

CONSIDÉRANT QUE cette ressource est partagée avec la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable d'élaborer une Politique de lutte aux changements climatiques qui viendrait définir les grandes orientations et grands axes d'intervention en matière de réduction des émissions de GES et d'adaptation climatique;

CONSIDÉRANT QUE pour y parvenir, un comité de pilotage conjoint Joliette-NDP devra être constitué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

DE NOMMER Mme Claudia Bertinotti, conseillère et M. Yves Liard, conseiller pour représenter la Ville de Joliette sur le comité conjoint Joliette-NDP de pilotage d'une Politique de lutte aux changements climatiques.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

20-049 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 191-1 – RÉFECTION DE LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD ENTRE LE BOULEVARD MANSEAU ET LA VOIE FERRÉE – AMENDANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 191 – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 20-008 et 20-009, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt 191-1 amendant le Règlement d'emprunt 191 décrétant l'exécution de travaux de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, du pavage, des trottoirs, la mise en place d'un nouveau réseau d'égout pluvial, ainsi que le remplacement de l'éclairage de rue et du réseau souterrain sur la rue Saint-Charles-Borromée Nord entre le boulevard Manseau et la voie ferrée ainsi qu'un emprunt et une dépense de 5 382 266 \$.

Objet :	L'exécution de travaux de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, du pavage, des trottoirs, la mise en place d'un nouveau réseau d'égout pluvial, ainsi que le remplacement de l'éclairage de rue et du réseau souterrain sur la rue Saint-Charles-Borromée Nord entre le boulevard Manseau et la voie ferrée
---------	---



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-02-2020

Portée :	Tout le territoire de la ville de Joliette
Coût :	5 382 266 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

20-050 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 198-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 198 – TRAVAUX DE RÉFECTION À LA STATION DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Richard Leduc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement d'emprunt 198-1 amendant le Règlement d'emprunt 198 relatif à l'ajout d'un système de désinfection aux ultraviolets et de la mise aux normes des systèmes de ventilation et de chauffage à la station d'eau potable et décrétant un emprunt et une dépense de 4 692 026 \$.

Objet :	Ajout d'un système de désinfection aux ultraviolets et de la mise aux normes des systèmes de ventilation et de chauffage à la station d'eau potable
Portée :	Tout le territoire
Coût :	4 692 026 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

11

20-051 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 198-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 198 – TRAVAUX DE RÉFECTION À LA STATION DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE – DÉPÔT DU PROJET

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement d'emprunt 198-1 amendant le règlement d'emprunt 198 relatif à l'ajout d'un système de désinfection aux ultraviolets et de la mise aux normes des systèmes de ventilation et de chauffage à la station d'eau potable et décrétant un emprunt et une dépense de 4 692 026 \$, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-02-2020

12

**20-052 – RÈGLEMENT D’EMPRUNT 199 – CENTRE DE CONGRÈS –
ADOPTION**

CONSIDÉRANT l’avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 20-010 et 20-011, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D’ADOPTER le Règlement d’emprunt 199 décrétant l’exécution de la construction d’un centre de congrès sur le territoire de la ville de Joliette, ainsi qu’un emprunt et une dépense de 8 963 820,95 \$.

Objet :	La construction d’un centre de congrès sur le territoire de la ville de Joliette
Portée :	Tout le territoire de la ville de Joliette
Coût :	8 963 820,95 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d’obligations sur une période de 30 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

13

**20-053 – RÉOLUTION 19-592 – VENTE DU LOT 5 590 283 –
AMENDEMENT**

CONSIDÉRANT la résolution 19-592 et la demande subséquente de M. Michel Bruneau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D’AMENDER la résolution 19-592 afin d’autoriser la vente du lot 5 590 283, d’une superficie de 26 920 mètres carrés, à M. Michel Bruneau, en lieu et place de Les Entreprises Michel Bruneau inc.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

14

**20-054 – CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE –
SEMAINE NATIONALE DE LA PRÉVENTION DU SUICIDE**

CONSIDÉRANT QUE dans Lanaudière, annuellement, quelque 80 personnes décèdent par suicide;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-02-2020

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 130 Lanaudoises et Lanaudois sont hospitalisés à la suite d'une tentative de suicide, et ce, sans compter ceux et celles qui sont hospitalisés sous un autre prétexte ou qui ne consultent pas de médecin;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de prévention du suicide de Lanaudière (CPSL) est le seul organisme reconnu et soutenu par le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière pour intervenir spécifiquement sur la problématique du suicide. Dans la dernière année, il a répondu à près de 3 200 appels de personnes en détresse, endeuillées par suicide ou inquiètes pour un proche suicidaire;

CONSIDÉRANT QUE, orchestrée chaque année dans Lanaudière par le CPSL, la Semaine nationale de la prévention du suicide (SPS) a pour but de sensibiliser la population à la cause, de vaincre les tabous et de soutenir les milieux touchés par la problématique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

QUE la Ville de Joliette reconnaisse la problématique du suicide et son ampleur et contribue à l'effort collectif en prévention du suicide en mettant de l'avant tous les visuels et outils de promotion mis en place dans le cadre de la campagne 2020 du CPSL.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

20-055 – PROGRAMME D'AIDE POUR LES DESSERTES AÉRIENNES RÉGIONALES – AÉRODROME DE JOLIETTE – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la mise en place d'une nouvelle politique d'appui au développement des aéroports du Québec et au financement des différentes études et réflexions nécessaire à une prise de décision éclairée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'AUTORISER le directeur général à signer une demande de contribution financière dans le cadre du programme d'aide pour les dessertes aériennes régionales pour une somme de 39 500 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-02-2020

16

20-056 – RÉGIE DE L'ÉNERGIE – DOSSIER P-120-39 – MANDAT À LA FIRME BÉLANGER SAUVÉ

CONSIDÉRANT QU'une plainte a été déposée à la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT les délais de prescription en droit civil;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette veut également protéger sa créance dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE MANDATER la firme Bélanger Sauvé, pour nous représenter devant la Régie de l'énergie dans le dossier P-120-39 pour instituer un recours devant la Cour supérieure en vue de récupérer les sommes dues et pour l'autoriser à entreprendre toute autre procédure requise en vue de protéger les intérêts de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

20-057 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 8 AU 21 JANVIER 2020 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil son rapport détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 931 987,54 \$ pour la période du 8 au 21 janvier 2020 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 8 au 21 janvier 2020 et d'autoriser la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et comptes à payer pour la période du 8 au 21 janvier 2020

a. Liste des chèques émis :	825 313,00 \$
b. Liste des transferts électroniques :	772 822,35 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	794 677,55 \$
Total	2 392 812,90 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-02-2020

18

**20-058 – HYDRO-JOLIETTE – LISTE DES MAUVAISES CRÉANCES
– APPROBATION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et unanimement résolu :

D’APPROUVER la liste des mauvaises créances d’Hydro-Joliette pour la période s’étendant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019, lesquelles créances totalisent 72 152,17 \$ dont 439,01 \$ représente l’annulation de soldes non significatifs et 71 713,16 \$ des créances irrécouvrables.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

19

**20-059 – AMÉLIORATION DE LA RÉOLUTION DES TROIS
PANNEAUX NUMÉRIQUES – NUMMAX – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE, depuis l’acquisition des panneaux numériques, la technologie d’affichage a évolué considérablement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D’AUTORISER l’optimisation de la résolution des trois panneaux numériques de la Ville de Joliette, par la firme Nummax, au montant estimé de 23 953,88 \$ taxes incluses.

QUE le coût net, soit un montant de **23 953,88 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **trois** versements annuels égaux de **7 984,63 \$**, puisés à même le fonds général durant les **trois** prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débiteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s’il advient que le montant de l’affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-02-2020

20

**20-060 – M. MICKAËL PLOUFFE – PERMANENCE – OPÉRATEUR-
CONCIERGE – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 19-448, le conseil municipal procédait à l'embauche de M. Mickaël Plouffe au poste d'opérateur-concierge au sein du service des Loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de 120 jours de travail à compter du 20 août 2019, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

DE NOMMER M. Mickaël Plouffe au poste permanent d'opérateur-concierge au sein du service des Loisirs et de la culture, à compter du 14 février 2020, le tout conformément aux dispositions de la convention collective des cols bleus.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

**20-061 – EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR – USINE DE FILTRATION
– TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite d'un employé régulier au poste d'opérateur à l'usine de filtration au sein du service des Travaux publics et services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Alex Érik Kilbride au poste d'opérateur à l'usine de filtration au sein du service des Travaux publics et services techniques.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 24 février 2020.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 120 jours de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 12 de la convention collective des cols bleus.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-02-2020

22

20-062 – PROGRAMME D'ÉCHANGE INTERMUNICIPALITÉS 2020 – CHOIX DES CANDIDATS – TIRAGE AU SORT

CONSIDÉRANT QUE, depuis 1985, la Ville de Joliette est jumelée à la Ville de Brive-la-Gaillarde et a participé chaque année au programme chapeauté par l'Association France-Québec;

CONSIDÉRANT l'appel de candidature publié dans le journal l'Action, sur le site Facebook et sur le site Internet de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT les résultats du tirage effectué séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

DE DÉSIGNER les deux candidats étudiants suivants pour participer au programme d'échange intermunicipalités à Brive-la-Gaillarde à l'été 2020, savoir :

- Mme Ange Morin;
- M. Mathieu Lizée.

Le nom d'un troisième candidat est également tiré comme substitut. Il s'agit de :

- Mme Laurence Landry.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

20-063 – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES – PROJETS 2020 – FINANCEMENT PAR LE FONDS DE ROULEMENT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la liste de projets qui suit :

NATURE DES TRAVAUX	PRÉSENTÉ ET AUTORISÉ		MONTANT	DURÉE D'AMORTISSEMENT
	Instance	Date		
<i>Infrastructures</i>				
Réfection revêtement asphaltique & trottoirs	CTPE	2019-09-26	700 000 \$	10 ans
Réparation du muret et de la rive de la place des Moulins	CTPE	2019-09-26	262 000 \$	7 ans
Prolongement et amélioration du réseau cyclable	CTPE	2019-09-26	330 000 \$	7 ans



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-02-2020

<u>Ententes relatives aux travaux municipaux</u>				
Rues Line-Rainville et Agnès-Parent près de Marsolais	Résolution 18-345	2018-06-26	95 000 \$	10 ans
Boulevard Dollard (intersections)	Plénier	2019-03-11	685 000 \$	10 ans
TOTAL:			2 072 000 \$	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'AUTORISER le service des Travaux publics et services techniques à aller de l'avant avec la liste des projets mentionnés dans la liste précédente, et ce, à même le fonds de roulement pour une somme estimée de 2 072 000 \$.

QUE le coût estimé des projets, soit un montant cumulatif de 2 072 000 \$, sera financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé au moyen de versements égaux puisés à même les fonds généraux, et ce, pour la période d'amortissement indiquée dans la liste précédente.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé concernant ces affectations, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent non engagé au fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

20-064 – CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE RAVITAILLEMENT EN AIR RESPIRABLE ET AUTRES SERVICES CONNEXES – ADDENDA # 1 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le contrat avec la Ville de Saint-Charles-Borromée relativement à la fourniture d'un service en ravitaillement en air respirable et autres services connexes;

CONSIDÉRANT QU'une partie des taxes n'a pas été ajoutée aux modalités de paiement prévus à l'article 7.2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-02-2020

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer l'addenda # 1 du contrat pour la fourniture d'un service en ravitaillement en air respirable et autres services connexes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

20-065 – PROGRAMME DE SUBVENTION D'OMBRIÈRES – ASSOCIATION CANADIENNE DE DERMATOLOGIE – DEMANDE DE SUBVENTION – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne de dermatologie propose une subvention pour la mise en place d'ombrières, afin de diminuer les risques de cancer de la peau par le biais du Programme de subvention d'ombrières de l'Association canadienne de dermatologie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER le directeur du service des Loisirs et de la culture à déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme de subvention d'ombrières de l'Association canadienne de dermatologie.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

20-066 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Maison des jeunes La Piaule : coût de location d'autobus – 400 \$ plus taxes applicables.

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent à représenter la Ville de Joliette lors des activités de financement des organismes suivants et d'autoriser l'achat de billets à cette fin :

- Fondation du carré St-Louis – 10^e souper gastronomique annuel – 28 mai 2020 : 2 billets;
- Chambre de Commerce du Grand Joliette – Dîner hors-série avec la ministre Caroline Proulx – 4 billets;
- Chambre de Commerce du Grand Joliette – Dîners conférences 2020 : 10 billets.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-02-2020

27 a)

20-067 – AIDES FINANCIÈRES DIVERSES – EXERCICE FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières formulées par divers organismes et institutions, de même que les demandes à l'égard desquelles la Ville de Joliette s'est déjà engagée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-VILLE DE JOLIETTE

D'ACCORDER ET D'AUTORISER à verser à la Société de développement du centre-ville de Joliette une aide financière de 35 000 \$ consacrée aux activités d'animation et 25 000 \$ servant à faire du démarchage auprès de nouveaux promoteurs, le tout payable en deux versements égaux en mars et en juin 2020 et conditionnellement à la réception du rapport annuel complet, ainsi que des états financiers vérifiés.

MAISON DES JEUNES LA PIAULE

D'ACCORDER ET D'AUTORISER à verser à la Maison des Jeunes La Piaule une aide financière de 13 000 \$ (3^e année de 5), payable en 4 versements trimestriels égaux, le tout conditionnellement à la réception du rapport annuel complet, ainsi que des états financiers vérifiés.

L'ORIGINAL TATOUÉ

D'ACCORDER ET D'AUTORISER à verser à l'Original Tatoué une aide financière de 5 000 \$ payable en mars 2020, le tout conditionnellement à la réception du rapport annuel complet, ainsi que des états financiers vérifiés.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE JOLIETTE

D'ACCORDER ET D'AUTORISER à la Société d'histoire de Joliette une aide financière de 10 000 \$ (1^{ère} année de 2) payable en deux versements égaux en mars et juin 2020, le tout conditionnellement à la réception du rapport annuel complet, ainsi que des états financiers vérifiés.

FESTIVAL DE LANAUDIÈRE

D'ACCORDER ET D'AUTORISER au Festival de Lanaudière (le Festival) une aide financière de 100 000 \$, le tout payable en deux versements égaux en janvier et en mai 2020, et conditionnellement à la réception du rapport annuel complet, ainsi que des états financiers et à ce que le Festival fasse bénéficier les citoyens joliettains des avantages suivants :

- Association de la Ville de Joliette à un concert déterminé qui se tiendra en dehors des semaines de la construction. La date et l'heure devront être déterminées conjointement;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-02-2020

- Privilège consenti aux détenteurs de la carte citoyen à l'accès sur la pelouse à l'Amphithéâtre pour 7,13 \$ avant taxes;
- L'accès à la pelouse gratuite à tous les enfants de moins de 18 ans;
- Mise à la disposition de la Ville de Joliette de 116 billets de faveur.

FESTIVAL DE LANAUDIÈRE – CINÉMA MUSICAL GRATUIT À L'AMPHITHÉÂTRE

D'ACCORDER au Festival de Lanaudière une aide financière de 6 000 \$ payable en juin 2020.

LES MARCHÉS DE NOËL DE JOLIETTE

D'ACCORDER ET D'AUTORISER à verser à Les Marchés de Noël de Joliette une aide financière de 10 000 \$ en 2020 payable en juillet, le tout conformément à la résolution 18-018 et conditionnellement à la réception du rapport annuel complet, ainsi que des états financiers vérifiés.

SOCIÉTÉ MUSICALE FERNAND-LINDSAY – OPUS 130

D'AUTORISER la trésorière à verser à la Société musicale Fernand-Lindsay – Opus 130 une aide financière de 3 000 \$ (3^e année de 3), le tout conformément à la résolution 17-460, payable en avril 2020.

FONDATION POUR LA SANTÉ DU NORD DE LANAUDIÈRE

D'AUTORISER la trésorière à verser à la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière une aide financière de 20 000 \$ (4^e année de 5), le tout conformément à la résolution 17-064, payable en mars 2020.

FONDATION DE L'ACADÉMIE ANTOINE-MANSEAU

D'AUTORISER la trésorière à verser à la Fondation de l'Académie Antoine-Manseau une aide financière de 5 000 \$ (4^e année de 5), le tout conformément à la résolution 17-135, payable en avril 2020.

LA MANNE QUOTIDIENNE

D'ACCORDER ET D'AUTORISER à verser à la Manne Quotidienne une aide financière de 5 000 \$ payable en avril 2020 et conditionnellement à la réception du rapport annuel complet, ainsi que des états financiers vérifiés.

COOPÉRATIVE DES PRODUCTEURS DU MARCHÉ PUBLIC DE JOLIETTE

D'AUTORISER la trésorière à verser à la Coopérative des producteurs du marché public de Joliette une aide financière de 26 006 \$, le tout conformément à la résolution 19-567, payable en trois versements égaux sur présentation des pièces justificatives.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-02-2020

LA SOUPIÈRE

D'ACCORDER ET D'AUTORISER la trésorière à verser à La Soupière une aide financière de 5 000 \$ pour le remplacement d'un véhicule, le tout payable en mars 2020.

MAISONS ET JARDINS ANTOINE-LACOMBE

D'ACCORDER ET D'AUTORISER à verser à Maisons et Jardins Antoine-Lacombe une aide financière de 5 000 \$ payable en juin 2020, le tout conditionnellement à la réception du rapport annuel complet, ainsi que des états financiers vérifiés.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27 b)

20-068 – MUSÉE D'ART DE JOLIETTE – AIDE FINANCIÈRE

Monsieur le conseiller Luc Beauséjour déclare qu'il est membre du conseil d'administration du Musée d'art de Joliette et quitte la salle des délibérations à 19 h 43.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

D'ACCORDER ET D'AUTORISER à verser au Musée d'art de Joliette une aide financière de 50 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

Monsieur le conseiller Luc Beauséjour regagne son siège à 19 h 44.

28

20-069 – DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 3 février 2020;
- Liste des contrats de 2 000 \$ totalisant 25 000 \$ et plus;
- Liste des contrats de 25 000 \$ et plus;
- Procès-verbal de correction – Règlement de zonage 79-402.

29

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-02-2020

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

30

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 24 février 2020, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

31

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 53.

CLAUDIA BERTINOTTI,
Mairesse suppléante

MYLÈNE MAYER,
Greffière